

Saint Ouen, le 3 octobre 2023

FORÊT RÉGIONALE D'ÉCOUEN

GESTION FORESTIÈRE : DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Dans le courant de l'automne, et pendant plusieurs mois, des travaux vont avoir lieu en Forêt régionale d'Écouen. Ils sont pilotés par Île-de-France Nature*, aménageur et gestionnaire et sont programmés dans le cadre de l'**aménagement forestier**.

* Île-de-France Nature est le nouveau nom d'usage de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, établissement public à caractère administratif.

Ces travaux consistent à ouvrir des cloisonnements et à réaliser des coupes sanitaires. Ils se dérouleront sur les parcelles 8, 17, 18, 20, 21 et 34 (voir carte).

L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

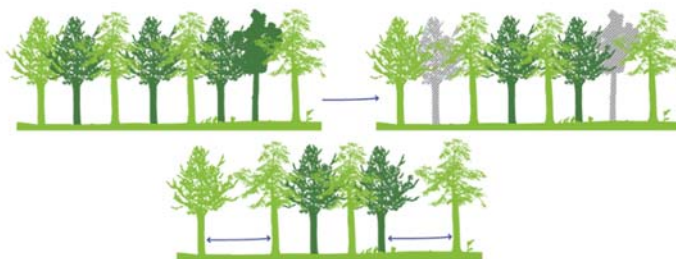
L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la Forêt régionale d'Écouen, il est planifié de 2017 à 2036.

La création de « cloisonnements », pour protéger le sol

Ces travaux sont réalisés pour préparer les interventions en forêt. Pour minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...) sur le sol (tassement), des axes parallèles entre eux, appelés « cloisonnements » sont créés. Ils obligent les engins à circuler dessus et à ne pas s'en écarter. L'installation de cloisonnements consiste donc à retirer des arbres à intervalles réguliers. Leur localisation prend en compte les spécificités du site.



Les cloisonnements : une coupe pour créer l'ouverture de pistes parallèles dans une parcelle.

Coupes sanitaires

Des coupes sanitaires vont devoir également être mises en œuvre sur ces mêmes parcelles. Elles vont consister à retirer les arbres malades présentant des risques de chute et considérés comme dangereux pour le public et également pour les habitations situées en lisière de forêt. Il s'agit majoritairement des frênes atteints de chalarose¹ dont de gros sujets (parcelle 8), mais aussi de quelques autres essences : des châtaigniers atteints de la maladie de l'encre² et des érables atteints de la maladie de la suie³.

¹ La Chalarose du frêne est une maladie provoquée par un champignon (*Chalara fraxinea*), originaire d'Asie. Elle ne concerne que les frênes et n'est pas contagieuse à d'autres essences. Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture.

² L'Encre du châtaignier est provoquée par un champignon parasite (*Phytophthora cinnamomi* ou *Phytophthora cambivora*), qui attaque le système racinaire et le collet de l'arbre provoquant inévitablement son dessèchement et sa mort, plus ou moins rapidement selon son âge.

³ La maladie de la Suie est provoquée par un champignon (*Cryptostroma corticale*). Elle ne concerne que les érables et n'est pas contagieuse à d'autres essences. L'un des symptômes les plus visibles est la chute des feuilles ainsi que le boursoufflement de l'écorce qui se détache et laisse apparaître une couche de "suie noire" correspondant aux spores du champignon. À terme les rameaux de l'arbre se dessèchent, entraînant le dépérissement de l'arbre dans sa totalité.

Calendrier des travaux

Les chantiers se dérouleront de façon échelonnée entre le mois d'octobre 2023 et l'année 2024. Ils seront suspendus entre le 1^{er} mars et le 30 juillet, pour ne pas gêner la nidification. En ce qui concerne la durée des travaux, elle dépend de chaque chantier : du nombre d'arbres à prélever, des conditions météorologiques, mais aussi des contraintes logistiques et techniques de l'exploitant. Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure du chemin avant d'être évacués par l'acheteur de bois. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public.

Coupes d'arbres : décryptage des impacts pour les promeneurs

Les tronçonneuses et engins forestiers génèrent du **bruit**, mais leur travail est stoppé le week-end. Suite au passage des engins forestiers, la promenade peut être gênée temporairement par des **branches**, des **ornières**, avant la remise en état des chemins. **Le paysage est également modifié** puisque des arbres sont retirés. Mais la croissance des arbres et des semis restants compensera très vite ce désagrément : c'est l'avantage de la futaie irrégulière, visant à conserver un couvert forestier continu. Les résidus de coupes ou d'élagages non récupérés par les forestiers dans les parcelles peuvent donner l'**impression de manque d'entretien** : ils sont au contraire volontairement laissés au sol. Leur décomposition nourrit la microfaune.



Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

06 80 58 91 58

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

